

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 361

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 65, substituer au mot :

« poursuivi »,

le mot :

« renforcé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2022, le gouvernement a autorisé le rachat de 131 entreprises sensibles par des investisseurs étrangers. L'exemple le plus marquant étant l'entreprise Exxelia, qui équipe en sous-composants des systèmes militaires tels que le Rafale ou le Barracuda. Ces rachats ne doivent plus être considérés comme tel, mais comme des actes de prédation dès lors qu'ils concernent nos entreprises en lien avec la BITD. Notre souveraineté nationale en matière de défense passe par un approvisionnement indépendant en produits finis, composants et matériaux pour nos armées.

Face à ce constat, cet amendement propose non pas de poursuivre un contrôle qui est selon toute vraisemblance insuffisant, mais de le renforcer.